



Commission paritaire rattachée à l'Apec
51 boulevard Brune
75014 Paris
<https://commission-paritaire.apec.fr/>
Contact : 01 40 52 21 36 / commission.paritaire@apec.fr

Secrétariat de la CPPNI de la
branche Métallurgie
c/o UIMM
56, avenue de Wagram
75017 Paris

Le 4 octobre 2023

Courriel + LRAR

Objet : Notification de délibération de la Commission paritaire rattachée à l'Apec

Mesdames, Messieurs les membres de la CPPNI,

Nous vous informons que lors de sa réunion du 4 octobre 2023, la Commission paritaire rattachée à l'Apec a procédé à l'examen de la Convention collective nationale de la Métallurgie du 07 février 2022, afin de

- déterminer les bénéficiaires du régime de prévoyance des cadres et assimilés, conformément à l'article 3 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres,
- et valider l'assimilation de certaines catégories de salariés à la catégorie des cadres en vue de la constitution d'une catégorie objective bénéficiaire d'une couverture de protection sociale complémentaire, conformément au décret 2021-1002 du 30 juillet 2021.

Il a ainsi été décidé par notre Commission paritaire que :

- soient affiliés au titre de l'article 2.1 de l'ANI du 17.11.2017 les emplois classés au moins F11,
- soient affiliés au titre de l'article 2.2 de l'ANI du 17.11.2017 les emplois classés au moins E9,
- les emplois classés au moins C6 puissent être intégrés à la catégorie des cadres pour le bénéfice de garanties de protection sociale complémentaire.

Pour ce qui concerne la date d'effet de cette délibération, la Commission paritaire rattachée à l'Apec la fixe au 1^{er} janvier 2024, date d'entrée en vigueur de la nouvelle classification professionnelle. Vos organisations peuvent dès à présent la communiquer aux entreprises relevant du champ d'application de votre CCN.

A toutes fins utiles, cet agrément sera rendu public sur le site internet <https://commission-paritaire.apec.fr/>.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres de la CPPNI, nos salutations distinguées.

Isabelle Sancerni
Présidente de la Commission paritaire

David Derré
Vice-président de la Commission paritaire

Pièces jointes :

- Agrément et annexes